



% lignes d'attac

Dossier : D'autres médias
sont possibles
Pour rétablir l'impôt sur la fortune
Contre les banques toxiques
Palestine : pas de paix sans justice

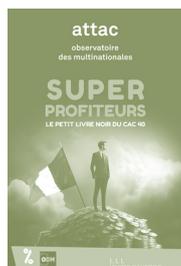
numéro 136 janvier 2024

Livres

sur attac.org/l/boutique

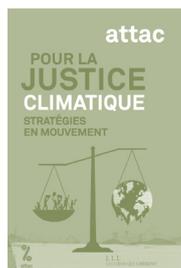
**Super profiteurs,
le petit livre noir du CAC 40**

Attac, éditions LLL, 2023



**Pour la justice climatique
– stratégies en mouvement**

Attac, éditions LLL, 2021



**Un monde en lutte
rencontres et expériences
militantes**

Attac, éditions de l'Atelier, 2021



Notes

sur attac.org/l/notes

Black-Friday : un « vendredi noir » pour l'écologie, la justice sociale et fiscale.

Bilan de la séquence retraites 2023

**Soutenir Attac mensuellement
pour garantir son indépendance**

Pour que nos actions aient encore plus d'impact, nous avons besoin de nouveaux soutiens, et de soutiens réguliers. C'est pourquoi nous vous informons de la possibilité de donner chaque mois à Attac par prélèvement automatique sur notre site : attac.org/l/donmensuel

Le budget d'Attac est constitué à 85 % des adhésions de ses membres et de dons. Les revenus issus des adhésions sont plutôt prévisibles d'une année à l'autre, mais ceux issus des dons sont plus aléatoires et fortement concentrés sur la fin de l'année et en particulier le mois de décembre. Même si le budget est toujours resté à l'équilibre ces dernières années, cette incertitude nous empêche d'établir des prévisions budgétaires fiables et limite le financement de nos campagnes.

C'est pourquoi nous vous suggérons de soutenir Attac mensuellement pour garantir son indépendance. Bien sûr, la possibilité de donner ponctuellement reste entière et bienvenue. Du plus petit au plus grand, chaque don est indispensable à notre action !

**% bulletin d'abonnement
lignes d'attac**

nom
prénom
adresse

code postal ville

courriel

- abonnement d'un an au tarif normal de 20€
- abonnement d'un an au tarif adhérent-e 12€

date
signature

chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Attac
à retourner à

Attac – service abonnements
21ter rue Voltaire 75011 Paris

Attac
association pour la taxation
des transactions financières
et pour l'action citoyenne
est un mouvement
d'éducation populaire
tourné vers l'action.
Attac se mobilise
contre l'hégémonie
de la finance
et la marchandisation
du monde,
pour des alternatives
sociales, écologiques
et démocratiques

éditeur de publication
Attac France
directeur de publication
Vincent Gay
secrétariat de rédaction
Nikolaz Berthomeau
et **Frédéric Lemaire**
conception
Stéphane Dupont

ont participé à la rédaction
de ce numéro

Alice Picard, Florence Lauzier,
Gilles Sabatier, Jean-François
Guillon, Jean-Jacques Greiner,
Lawryn Remaud,
Lou Chesné, Nicolas Roux,
Raphaël Pradeau,
Sophie Anmuth, Sylvie Agard,
Vincent Drezet,
Yolie Yamamoto.

couverture
Brice Le Gall
Manifestation contre la loi
dite « sécurité globale »
à Paris, 5 décembre 2020

impression
sur papier recyclé
Stipa Montreuil

abonnement annuel
4 numéros : 20€
dépôt légal à parution
ISSN 1620-8420
CPPAP 0524G81654



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

21 ter rue Voltaire
75011 Paris
01 56 06 43 60
attacfr@attac.org



Lou Chesné, Vincent Drezet,
Youlie Yamamoto
et Alice Picard
porte-paroles d'Attac France

Il est difficile de tirer le bilan de cette 2023 année tant elle a été riche. La mobilisation massive contre la réforme des retraites a été un moment fort de l'action d'Attac durant le premier semestre. Diffusion d'argumentaires étayés, participation aux cortèges, soutien aux piquets de grève et aux blocages, actions de désobéissance civile... Notre association a fait entendre le rejet populaire d'un projet injuste et injustifié, dans les cortèges des Rosies ou le bruissement des casseroles. Fidèles aussi à notre volonté de jouer le rôle de passerelle entre organisations et collectifs du mouvement social et écologiste, nous avons, dans le cadre de l'Alliance écologique et sociale (AES), montré que cette réforme était à contre-courant de l'urgence climatique.

Attac s'est impliquée dans bien d'autres mobilisations : au printemps, nous avons marché contre les mégabassines, contribué à l'organisation des Assises populaires pour les libertés publiques et participé au blocage de l'AG de Total. Nous avons publié avec l'Observatoire des multinationales un livre sur les méfaits des entreprises du CAC 40 : *Super Profiteurs*, en mai, et soutenu la tenue des Résistantes au Larzac en août avant la tenue de l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités de Bobigny. La convocation au tribunal le 30 août de nos militant-es pour leur action au Bourget près d'un an plus tôt a été l'occasion de faire le procès des jets privés. Notre rentrée s'est faite sous le signe de la résistance face à la répression, avec la grande marche du 23 septembre contre les violences policières.

Après plusieurs événements organisés par les comités locaux d'Attac, c'est à Paris le 4 novembre que nous avons soufflé nos 25 bougies à la Flèche d'Or, avec notamment la représentation d'une pièce écrite et mise en scène pour l'occasion par la compagnie NAJE. Sa captation est à disposition des adhérent-es.

Nos mobilisations de l'année à venir s'articuleront autour de l'exigence de justice fiscale et de taxation des plus riches, plus que jamais nécessaire à l'heure où la majorité de la population s'appauvrit sous le coup des hausses de prix. Nous viserons également les « banques toxiques » qui financent des projets climaticides et énergies fossiles. Cette année sera également l'occasion de lancer le processus de préparation de l'Assemblée générale 2025 avec à la clé un débat sur l'avenir de notre association. N'oubliez pas de réadhérer : en 2024, on repart de plus belle !

Pour le rétablissement d'un impôt sur la fortune

JUSTICE FISCALE

Dès son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron a remplacé l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un impôt sur la fortune immobilière (IFI), excluant les actifs financiers de la taxation du patrimoine. Un an plus tard, c'était l'irruption du mouvement des Gilets jaunes, qui dénonçait l'injustice fiscale. L'étincelle : une hausse des taxes et des carburants touchant surtout les plus pauvres et les ruraux, alors que la fin de l'ISF était un cadeau fiscal pour les riches.

En réponse à cette révolte, Emmanuel Macron avait justifié la suppression de l'ISF, prétendant que cette mesure avait permis d'«encourager l'investissement en direction de l'économie réelle, de la recherche, des usines, de la production». Le «Président des riches» avait promis : «Elle sera évaluée en 2020 et nous regarderons son efficacité. Si elle n'est pas efficace, nous la corrigerons». Depuis, le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital a rendu 4 rapports, dont le dernier en octobre 2023, présenté comme le rapport final.

Il est temps de rappeler à Macron sa promesse et de tirer le bilan de la suppression de l'ISF. Celui-ci est sans appel : à rebours de la théorie du ruissellement, aucun effet sur l'investissement ou l'emploi n'a été constaté ! En revanche, il a bien été constaté une hausse spectaculaire de la distribution de dividendes et de réalisations de plus-values et une forte concentration de ces revenus sur les plus aisés, ce qui a fortement contribué à nourrir les inégalités en faveur des plus riches.

Faire payer aux riches leur juste part d'impôt

La suppression de l'ISF a renforcé l'injustice fiscale. Plusieurs travaux ont montré récemment que les plus riches paient en proportion moins d'impôts que le reste de la population. Ainsi, le quatrième rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital note « une forte régressivité du taux d'imposition global une fois passé le seuil des 0,1 % les plus riches, avec un taux global passant de 46 % à ce seuil à 26 % parmi les 0,0002 % les plus riches ».

Les plus riches ne payent par leur juste part d'impôt : ils profitent de niches fiscales et de décisions favorables comme la suppression de l'ISF, mais aussi le Prélèvement forfaitaire unique, la baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu, la suppression de la taxe d'habitation, baisse de l'impôt sur les sociétés... Sans compter leur pratique quasi-systématique de l'évasion fiscale.

S'il faut réduire les inégalités, c'est aussi pour empêcher les riches de détruire la planète. Oxfam vient de publier un rapport estimant que les 1% les plus riches de la planète émettent plus de CO₂ que les 66% les plus pauvres. Les émissions des 0,1% les plus riches sont supérieures à celle de 38% de la population mondiale. En cause : leurs consommations de luxe, tels que l'usage de jets privés et de méga-yachts.

De «l'argent magique» pour financer les urgences sociales et écologiques

La suppression de l'ISF coûte un «pognon de dingue» : en 2022, l'IFI a rapporté 1,8 milliard d'euros alors que les recettes de l'ISF auraient dû s'élever à 6,3 milliards d'euros. La perte de recettes fiscales liée à la transformation de l'ISF en IFI est donc estimée pour la seule année 2022 à 4,5 milliards d'euros. Ce coût exorbitant doit être mis en parallèle avec la non efficacité de cette mesure sur l'économie réelle.

Demander le retour d'un impôt sur la fortune ne signifie pas demander le retour à l'identique de l'ex-ISF qui présentait de nombreux «trous dans la raquette» avec l'existence de niches fiscales profitant aux plus gros contribuables. Nous proposons d'asseoir l'ISF sur l'ensemble des actifs d'un-e contribuable (immobiliers, mobiliers et financiers), d'élargir son assiette élargie et de renforcer sa progressivité. Ce sont près de 10 milliards d'euros qui pourraient être dégagés grâce à un ISF rénové à l'assiette plus large que l'ancien ISF.

La restauration d'un impôt de solidarité sur la fortune, rénové, permettrait à la fois de réduire les inégalités et de renforcer la justice fiscale et d'empêcher les ultra-riches de détruire la planète. Elle permettrait de dégager des ressources supplémentaires, alors que les besoins sont immenses pour faire face aux urgences sociale et climatique. En d'autres termes, il s'agit d'un impératif de justice sociale, fiscale et climatique !

Raphaël Pradeau

L'initiative citoyenne européenne *Tax the rich* demande à la Commission européenne d'instaurer un impôt européen sur la grande fortune. Cette contribution serait destinée à la lutte contre le changement climatique et à la lutte contre les inégalités. Nous avons jusqu'au 9 octobre 2024 pour récolter 1 million de signatures à l'échelle de l'UE, dont 55 695 en France. www.tax-the-rich.eu

Dissolution des Soulèvements de la Terre : encore raté ! **VICTOIRE**

Durant l'année 2023, Gerald Darmanin a tenté de dissoudre le mouvement des Soulèvements de la Terre (SDT). La riposte victorieuse s'est faite en plusieurs étapes. Le 28 mars devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur annonce sa volonté de dissoudre le mouvement. Aussitôt les SDT engagent une campagne de massification : appel à signature d'une tribune (avec plus de 150000 signataires), meeting avec de nombreuses personnalités, et appel à créer des comités locaux dans toute la France.

Enfin le décret de dissolution est prononcé le 21 juin. Aussitôt deux recours sont déposés auprès du Conseil d'État : le premier est un référé-suspension qui demande que les SDT puissent continuer à exister tant que le second recours, sur le fond, n'est pas prononcé. La suspension de la dissolution est obtenue le 11 août. C'est une première victoire. Les attendus n'abordent pas que des questions de forme, mais aussi de fond ; ainsi le Conseil d'État a acté « *le fait que les actions de désobéissance civile, de "désarmement", ne sont pas de nature à justifier la restriction de libertés fondamentales telles que la liberté d'association ou de réunion* ».

L'audience sur le recours sur le fond a lieu le 27 octobre dans de mauvaises conditions. Trois autres mouvements étaient présents à l'audience. Le rapporteur public, qui est souvent suivi par les juges, a expliqué que des provocations pouvaient être « *indirectes, implicites, voire insidieuses* », c'est à dire une définition très large du terme provocation. Or pourtant, le 9 novembre, le Conseil d'État annule le décret de dissolution des SDT ; selon lui, la dissolution n'est pas une mesure adaptée et proportionnée.

Cette victoire est notamment due à la fois au travail de l'équipe juridique des SDT et au rapport de force mené durant ces six mois à travers une forte communication et une massification. Mais certains ont parlé d'une victoire à la Pyrrhus : une dissolution peut en effet très bien être à nouveau prononcée après une nouvelle action déterminée.

Les campagnes des SDT se poursuivent donc, plusieurs dates ont été aussitôt annoncées, notamment les mobilisations décentralisées contre Lafarge qui ont eu lieu du 9 au 12 décembre, et le rassemblement contre les bassines, prévu les 20 et 21 juillet, avec un village débutant à partir du 14 juillet.

Gilles Sabatier

Pour en savoir plus : l.attac.org/sdt



© Brice Le Gall

On repart de plus belle !

MOBILISATION

En 2024, les hausses de prix frappent de plein fouet les catégories populaires. Dans le même temps, les plus riches et les multinationales se portent à merveille, grâce aux efforts constants d'Emmanuel Macron et de son gouvernement pour diminuer leur contribution fiscale. Il faut renverser la vapeur ! C'est pourquoi Attac va se mobiliser, cette année, pour une véritable imposition sur la fortune, première étape d'une révolution fiscale que nous appelons de nos vœux.

Attac se mobilisera également contre les « banques toxiques », alors que la catastrophe climatique est déjà une réalité. BNP Paribas, le Crédit agricole, la Société générale et BPCE/Natixis étaient en 2022 les principaux soutiens européens aux plus gros industriels pétro-gaziers, avec 17 milliards d'euros injectés dans 11 grandes entreprises d'extraction fossile. Il est urgent de dénoncer le rôle néfaste des banques françaises et de mettre un terme au financement des énergies fossiles.

Le bureau d'Attac

Contre les banques toxiques

CLIMAT

Alors que la planète brûle littéralement, les plus grosses banques mondiales continuent de regarder ailleurs, depuis l'accord de Paris, et font obstacle à la réalisation des objectifs climatiques. De nouvelles données publiées début 2023, montrent que seulement 7% de leurs financements destinés aux entreprises du secteur de l'énergie ont été consacrés aux énergies renouvelables entre 2016 et 2022.

Entre janvier et septembre 2023, la hausse de température mesurée (1,4°C) s'approche de la barre des 1,5°C à ne pas dépasser par rapport à l'ère pré-industrielle, (accords de Paris en 2015). Le 14 novembre, la température ressentie à Rio de Janeiro a atteint 58,5°C. Le 17 novembre, il a fait +2,06°C de plus que la moyenne des températures pré-industrielles.

Le 20 novembre, l'ONU réclame des « *mesures spectaculaires immédiates* » qui « *nécessitent d'arracher les racines empoisonnées de la crise climatique : les énergies fossiles* », devant le gouffre « *jonché de promesses non tenues, de vies brisées et de records battus* ».

Selon le rapport annuel « *Banking on Climate Chaos 2023* » rédigé par des ONG, les soixante premières banques mondiales ont assuré 5 040 milliards d'euros de financements (prêts, lignes de crédit et émissions d'obligations ou d'actions dans lesquelles les banques jouent un rôle d'intermédiaire) pour les cent premiers acteurs du secteur des énergies fossiles sur les sept dernières années, avec pour la seule année 2022, 673 milliards de dollars.

Dans ce classement mondial des 60 banques les plus sales au monde, la France s'illustre tout particulièrement : le rapport 2023 situe BNP Paribas en onzième position, Société Générale est 21^e, Crédit Agricole, 23^e.

Pour la seule année 2022, BNP Paribas, le Crédit agricole et la Société générale sont les principaux soutiens européens aux plus gros industriels pétro-gaziers, avec 17 milliards d'euros injectés dans 11 grandes entreprises d'extraction fossile, que l'on peut relier à 51 bombes carbone (des sites en exploitation ou en projets qui contiennent les plus grosses réserves de charbon, de pétrole et de gaz connues à l'échelle mondiale). Dans le financement 2022 des bombes carbonées, BNP Paribas se situe à la cinquième place mondiale (7 milliards de dollars à 10 opérateurs fossiles distincts) Crédit agricole au 7^e rang (6,4 milliards de dollars) et Société Générale au 21^e rang (3,7 milliards de dollars).

Leur politique de greenwashing s'appuie sur la publication de bilans environnementaux tronqués qui laissent dans l'ombre les financements indirectes qu'elles octroient aux entreprises des énergies fossiles via le marché obligataire, des émissions d'obligations « grises » qui représente près de la moitié des financements du secteur fossile. Cet éco-

blanchiment jouit de l'absence de toute contrainte environnementale particulière dans ce marché obligataire où les banques jouent un rôle d'intermédiaire important.

Force est de constater que le gouvernement défend farouchement l'opacité du secteur financier : la France vient d'opposer son veto devant le Conseil européen à l'intégration des services financiers du champ d'application de la directive du Devoir de vigilance, en discussion depuis deux ans au niveau de l'UE. Responsabiliser les acteurs financiers pour les services qu'ils prodiguent ? Tout le monde est pour : le Parlement européen, la Commission européenne, les Nations unies, les ONG européennes, la Banque centrale européenne, les investisseurs. Mais pas Paris qui bénéficie du rapatriement de services financiers de la City, depuis le Brexit et dont le secteur bancaire est particulièrement puissant.

Force est de constater aussi que contrôler et renforcer le fléchage de l'argent que nous déposons sur nos livrets d'épargne populaire (dont 40% sont aux mains des banques soit 200 milliards), vers les activités nécessaires à la bifurcation écologique et sociale n'est pas non plus à l'ordre du jour : le volet dépenses de la loi de finances 2024 passé en force avec un nouveau 49-3 intègre l'adoption d'un amendement parlementaire (Renaissance, Horizon, LR) qui permet le financement de l'industrie de défense par le Livret A et le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS). Un nouveau fléchage au service de l'économie de guerre, au mépris des besoins sociaux de la population et des engagements de Bruno Le Maire en 2017, en marge du #OneClimateSummit « *Chaque euro placé dans un LDDS serait associé à un projet de développement durable* ».

Devant ces promesses non tenues, les records battus, les vies brisées, à nous d'amplifier la pression citoyenne en participant massivement à la prochaine campagne Attac « *Banques toxiques* » prévue en 2024 pour qu'il n'y ait pas un seul euro déposé dans les banques qui n'aille nourrir les racines empoisonnées de la crise climatique, et qui ne mette davantage notre avenir en péril.

Florence Lauzier

L'évitement de l'impôt se porte bien **ÉVASION**

Certains travaux sont d'utilité publique et démocratique. Le rapport de l'Observatoire européen de la fiscalité intitulé « Global tax evasion report 2024 » publié ce 23 octobre 2023 en fait partie. Ce rapport fait le point sur les mesures prises face à l'évasion fiscale internationale et les stratégies mises en œuvre par les personnes les plus riches et les multinationales en matière d'évitement de l'impôt au niveau mondial.

Ce rapport étudie notamment les effets des réformes internationales adoptées au cours des 10 dernières années : l'échange international automatique d'informations bancaires entré en vigueur depuis 2017 ou encore l'accord international sur un impôt minimum mondial pour les sociétés multinationales, approuvé par plus de 140 pays et territoires en 2021 et qui devrait être mis en œuvre au 1er janvier 2024 au sein de l'Union européenne.

Pour Gabriel Zucman, co-auteur du rapport, les recherches de l'Observatoire montrent une certaine efficacité de la lutte contre le secret bancaire mais révèlent « *un affaiblissement spectaculaire de l'impôt minimum mondial sur les sociétés multinationales* » ainsi que « *des problèmes qui restent sans réponse, comme les taux d'imposition effectifs toujours bas des milliardaires du monde entier* ».

L'une des données les plus spectaculaires est le taux réel d'imposition des milliardaires du monde entier, compris entre 0 à 0,5 % de leur fortune, en raison de l'utilisation fréquente de sociétés écrans pour échapper à l'impôt sur le revenu et d'une stratégie visant à placer leur fortune personnelle dans ce qui est officiellement considéré comme un patrimoine professionnel. Pour l'Observatoire, à ce jour, aucune tentative sérieuse n'a été faite pour remédier à cette situation qui risque de compromettre l'acceptabilité sociale des systèmes fiscaux actuels.

Pour Gabriel Zucman : « *L'une des principales propositions que nous examinons dans le rapport est d'instituer un impôt minimum mondial sur les milliardaires, égal à 2 % de leur fortune* ». Une mesure qui permettrait, selon l'Observatoire, de collecter près de 250 milliards de dollars par an.

Pour Attac, qui se mobilise pour une justice fiscale globale, ce rapport mérite d'être salué ainsi que ses propositions : instaurer un véritable impôt sur la fortune supranational, porter le taux minimum des multinationales à 25 % (premier pas vers une taxation unitaire), créer un registre mondial des actifs de toutes sortes ou encore neutraliser la concurrence fiscale via des accords globaux.

Vincent Drezet

L'accord UE-Nouvelle-Zélande : nouvelle attaque contre le climat et l'agriculture **LIBRE-ÉCHANGE**

Récemment approuvé par le Parlement européen, puis le Conseil européen, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne (UE) et la Nouvelle-Zélande représente un nouveau pas en arrière. Malgré quelques ajustements superficiels, cet accord demeure ancré dans un modèle économique obsolète qui a contribué à la crise climatique, à la détérioration de l'environnement et aux inégalités sociales croissantes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les prévisions indiquent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord accentuera les importations de produits comme les pommes, kiwis, miel, viande ovine et bovine, et lait en poudre, provenant d'un pays à plus de 20000 kilomètres de l'UE. Ce schéma absurde intensifiera une empreinte carbone déjà alarmante.

Les secteurs, tels que l'agriculture en Nouvelle-Zélande et l'industrie manufacturière en Europe ne bénéficieront pas d'amélioration de conditions de travail, alors qu'ils s'appuient sur des conditions précaires et des bas salaires. L'accord ne prend pas non plus en compte les droits des peuples autochtones, comme les Māori en Nouvelle-Zélande. Les protections des ressources, connaissances traditionnelles et expressions culturelles restent pratiquement inexistantes, exposant ces communautés à une vulnérabilité accrue.

Le vote massif des eurodéputés en faveur de l'accord (83% l'ont approuvé), malgré les preuves flagrantes des conséquences néfastes, reflète un déni choquant de l'urgence climatique et de la nécessité de protéger l'agriculture européenne. Il est consternant de voir des politicien·nes se proclamer en faveur de la défense du climat, tout en soutenant un accord allant à l'encontre de ces principes.

Pour les mouvements sociaux, il est crucial de rejeter les mesures, telles que les clauses miroirs ou la taxe carbone aux frontières, qui apparaissant comme néo-coloniales et à des années-lumière d'une solidarité internationale devenue essentielle. Les approches centrées sur le Nord et ignorantes des aspirations des populations du Sud ne feront que nourrir les extrêmes politiques. Il est donc temps de repenser nos politiques internationales, de protéger nos secteurs vitaux comme l'agriculture et les services publics, et de mettre en place des mesures qui ne renforcent ni la mondialisation néolibérale, ni les replis nationalistes.

Nicolas Roux

L'eau : ressource épuisable et source de conflits

BIEN COMMUN

Chaque année vient un peu plus confirmer ce constat : nous sommes face à une crise mondiale de l'eau, la moitié de la population mondiale pouvant être en situation de pénurie d'ici 2050. La raréfaction de la ressource décuplée par la crise climatique comme par l'augmentation des prélèvements humains, vient exacerber des problématiques depuis longtemps posées par Attac : répartition des richesses et des ressources, besoins et usages de l'eau, mode de consommation et sobriété.

Le 14 avril dernier, un appel international à l'initiative de plus de 300 organisations était diffusé. Par la visibilité liée à la lutte contre les méga-bassines, cet appel invitait à soutenir les luttes qui s'organisent lors des « émeutes de l'eau », de plus en plus nombreuses, qui éclatent un peu partout dans le monde.

Dans l'État le plus pauvre du Mexique, le Chiapas, les habitant·es de San Cristobal affrontent des pénuries d'eau sans précédent alors que l'entreprise Coca-Cola, installée ici depuis 15 ans, y extrait chaque jour entre 1,2 et 6 millions de litres d'eau, soit l'équivalent de la consommation moyenne journalière de la ville (200 000 personnes). Au Chiapas, comme en République Dominicaine ou à Mayotte, l'eau est devenue bien souvent impropre à la consommation, nécessitant alors d'être bouillie ; quand l'accès à celle-ci n'est tout simplement pas coupé deux jours sur trois comme actuellement à Mayotte.

Toujours au Mexique, la commune de Zacatepec a subi l'apparition d'une doline suite aux prélèvements massifs d'eau (1 600 000 litres/jour) par l'entreprise d'eau en bouteille Bonnafont (société possédée par Danone). Exploitation des habitant·es et des paysan·es, pollution, bouleversement des cycles de l'eau, destruction des milieux, marchandisation, accaparements : la situation est critique partout dans le monde. Alors que la pénurie d'eau affecte 40% de la population mondiale, les géants de l'agro-industrie Danone, Nestlé, Coca-Cola s'approprient encore et toujours l'eau de source au détriment des populations, pour la vendre à prix d'or dans des bouteilles en plastique.

Même tableau, ou presque, cette fois-ci au Kurdistan où la Turquie se sert depuis longtemps de l'eau comme d'un outil politique pour faire pression sur les pays situés en aval de ses barrages. Ces derniers ont été construits dans le cadre d'une politique de développement adoptée dans les années 1960 : l'eau ainsi stockée était utilisée pour produire de l'électricité et irriguer une agriculture spécialisée. Le contrôle du débit de ces fleuves (Tigre et Euphrate principalement) permet ainsi à la Turquie de négocier avec l'Irak ou la Syrie des attaques armées contre les forces kurdes.

À Gaza aussi, l'eau est depuis longtemps utilisée à des fins politiques et comme arme de guerre par Israël, qui pompe de façon aussi intensive qu'illégale les nappes phréatiques environnant la bande de Gaza. Résultat : le niveau des eaux souterraines baissant, l'eau de mer s'infiltré. L'eau devient ainsi impropre à la consommation, voire même par endroits à l'irrigation. Quand Israël n'assèche par les terres des paysan·es palestinien·es, elle les inonde pour les rendre incultivables...

Malgré la « guerre de l'eau » de Cochabamba en Bolivie en 2000 ou la reconnaissance du droit à l'eau en 2010 par l'ONU, l'accaparement et la financiarisation de l'eau n'ont cessé de progresser. L'eau est par exemple même entrée en bourse en 2020. Face à cette offensive écocidaire sur l'eau, objet de convoitise notamment marchande à travers la planète, les luttes continuent fort heureusement d'essaimer et de se lier à travers le monde. La résistance s'organise partout comme dans les villages unis de la région Cholulthèque et des Volcans de Puebla au Mexique depuis 2021-2022 contre l'entreprise Bonafont-Danone ; ou comme en Italie avec le mouvement NoTav dans les Alpes Apuanes et dans plusieurs vallées.

Attac n'est pas en reste : nous sommes partie prenante du mouvement européen pour l'eau. Nous avons dernièrement organisé des activités sur ce thème lors du contre-sommet du FMI à Marrakech ; nous participons au groupe de travail sur l'eau au sein de l'alliance écologique et sociale. Ce thème était également à l'ordre du jour de la dernière rencontre des Attac d'Europe et nous porterons cette thématique dans les forums sociaux à venir.

Attac appelle enfin plus que jamais à une lutte internationale pour les communs. Le village pour la défense de l'eau (du 14 au 19 juillet) et la mobilisation internationale des 20 et 21 juillet cet été dans le Poitou devraient l'occasion de nous organiser et nous mobiliser contre l'accaparement, la privatisation, la pollution de l'eau et de la terre et pour défendre leur partage équitable.

Lawryn Remaud

Pout en savoir plus : bassinesnonmerci.fr

Quels enjeux après le vote des Nations Unies sur la gouvernance fiscale mondiale ? **ONU**

La fiscalité mondiale entrerait-elle dans une nouvelle ère ? S'il est trop tôt pour se prononcer, le vote de 125 pays le 22 novembre en faveur d'une « convention-cadre sur la coopération fiscale internationale » est riche d'enseignements. Il montre combien une gouvernance fiscale véritablement « mondiale », qui ne soit plus pilotée par les pays riches, est plus que jamais nécessaire.

La résolution, visant à établir des règles pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises et les flux financiers illégitimes, a été adoptée à la majorité et non au consensus. Si les pays africains l'ont massivement soutenue, certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dont l'Union européenne, donc également la France, s'y sont opposés. Ce vote témoigne d'une réalité : l'injustice fiscale pénalise les pays pauvres au profit d'agents économiques puissants soutenus par les États les plus riches. Historiquement, ces derniers n'ont d'ailleurs eu de cesse de s'opposer à la création d'un organe des Nations unies, qui serait voué à remplacer l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans l'élaboration de règles fiscales mondiales.

Certes, en novembre 2022, toujours sous l'impulsion des États africains, les États du monde entier, riches compris, avaient adopté au consensus une résolution décidant d'entamer des négociations intergouvernementales pour renforcer la coopération intergouvernementale sur les questions fiscales. Mais les pays riches, s'ils admettaient du bout des lèvres la possibilité d'adopter des accords non contraignants, ont continué de privilégier les travaux de l'OCDE.

L'enjeu du vote de novembre 2023 est de taille puisqu'il porte sur la gouvernance fiscale mondiale. Historiquement, bien que les deux organisations travaillent sur la question depuis les années 1960, depuis le sommet du G20 d'avril 2009, l'OCDE a clairement pris l'ascendant sur l'ONU. Taxé de club des pays riches, l'OCDE a bien tenté d'associer de nombreux pays à ses travaux sur les mesures visant à combattre l'érosion des bases imposables. Mais, outre que les pays riches sont les véritables maîtres d'œuvre des projets de l'OCDE, environ un tiers des pays du monde n'ont pas été associés à ces travaux, lesquels ont au surplus été critiqués en raison de leur iniquité.

Le vote des États africains en faveur du projet de convention de l'ONU n'est pas surprenant : ils sont de longue date les plus grands perdants des flux financiers illicites et de l'évasion fiscale. À titre d'exemple, « les pays membres de l'OCDE et leurs dépendances (NDR : leurs territoires asso-

ciés, comme certains paradis fiscaux) sont responsables de 78,3 pour cent des pertes subies par les pays de la planète en raison des deux formes d'abus fiscaux transfrontaliers¹ ».

Inversement, le vote des pays de l'Union européenne, des États-Unis et du Japon s'explique par l'intérêt des multinationales et de leurs plus riches ressortissants à perpétuer des formes de concurrence et d'évasion fiscales qui leur profitent – quand bien même elles pénalisent lourdement leur population.

Refondre la gouvernance fiscale mondiale pour mieux répartir les richesses

De ce point de vue, les limites de l'accord formalisé au sein de l'OCDE d'octobre 2021, portant sur l'imposition minimale des multinationales, est éclairant. Celui-ci reposait sur deux piliers dont seul le second, prévoyant l'instauration d'un taux minimal de 15% sur les multinationales, devrait être mis en place en 2024. Ce taux ne stoppera pas la concurrence fiscale et sociale qui sévit de longue date et s'est intensifiée au cours des 30 dernières années.

Pour les États plus pauvres, cette concurrence fiscale est particulièrement nuisible : elle les force à adopter des législations fiscales et sociales taillées sur mesure pour les multinationales occidentales (zones franches, taux d'impôt sur les sociétés faibles) alors que leurs besoins, en matière de protection sociale, d'éducation, infrastructures, etc, sont immenses.

Non seulement le taux de 15% issu de l'accord de l'OCDE n'y changera rien, mais il pourrait même aggraver leur situation. En effet, le risque est de voir les États aligner leur taux par le bas pour atteindre 15%, ce qui assécherait leurs finances publiques et forcerait les pays pauvres à conserver une législation fiscale et sociale très accommodantes pour les puissants. Et autrement dit, largement insuffisante au regard de leurs besoins.

Depuis de longues années, Attac se prononce en faveur de la tenue de « Cop » financières et fiscales qui associeraient non seulement l'ensemble des États du monde, mais aussi des acteurs de la société civile. L'objectif : en finir avec la concurrence et l'évasion fiscales et permettre de mieux répartir les richesses, pour réduire les inégalités et faire face aux enjeux sociaux et écologiques. Une convention fiscale de l'ONU serait un pas vers cette forme de gouvernance. Autrement dit, face au leadership d'une OCDE de plus en plus contestée à la légitimité en matière de gouvernance fiscale, l'enjeu est de faire de l'ONU une instance de régulation fiscale véritablement inclusive.

Vincent Drezet

¹ Rapport de *Tax justice network global alliance for tax justice et PSI*, « Justice fiscale, état des lieux 2021 », novembre 2021.

La Cigogne, une monnaie locale dans le Sud Alsace

Les billets Cigogne ont commencé à circuler en septembre 2017. Cette monnaie locale repose sur un réseau dynamique de structures comprenant des associations, des commerçants et des producteurs locaux qui continue à se développer.

La Cigogne est déjà en mesure de créer de nouveaux liens sur le territoire pour répondre aux besoins des différents acteurs, en y associant si possible des collectivités publiques territoriales. Une dizaine de lieux organisent des « tables La Cigogne » pour donner toutes les explications nécessaires à leurs clients sur le fonctionnement de la monnaie locale.

Attac 68 a adhéré à l'association La Cigogne en 2021 pour une durée de 3 ans. La période Covid a ralenti les échanges mais elle a aussi permis une pause pour un bilan approfondi en vue de mettre en place tout le dispositif nécessaire pour un développement ambitieux de cette monnaie locale complémentaire. En plus des actions réalisées en 2022, plusieurs événements ont été organisés en 2023 :

- une soirée palabres à la Table de la Fonderie à Mulhouse avec Heloïsa Primavera, économiste et sociologue, spécialiste des monnaies complémentaires en Amérique Latine ;
- la Cigogne à la Foire Eco Bio à Colmar, où une dizaine de bénévoles se sont relayés pour échanger autour des questions de nos achats de proximité et des alternatives collectives tels que la monnaie locale ;
- l'Assemblée Générale de La Cigogne en juin 2023. Suite à cette assemblée un nouveau comité de coordination a été élu.

Les premières rencontres régionales des monnaies locales complémentaires du Nord-Est ont eu lieu à Besançon en juillet, sur le thème de l'impact territorial des monnaies locales. La Cigogne y était représentée avec La Pive, monnaie locale de Franche-Comté, Le Stück, monnaie locale du Bas-Rhin, Le Florain, monnaie locale du Sud de la Meurthe-et-Moselle, et d'autres monnaies locales du Nord-Est.

Quelques chiffres pour conclure : avec plus de 200 utilisateurs dont 60 prestataires, on compte à ce jour, 75 000 cigognes sont en circulation (90% en numérique). Cela représente 150 000 € mobilisables auprès de La Nef pour des projets éthiques (fonds de réserve de La Cigogne fois deux). Le coefficient multiplicateur pour 1 cigogne en circulation : près de 3 cigognes d'achats générés dans l'économie locale. Après trois années d'adhésion, le bilan est très positif et cette expérience est à continuer !

Jean-Jacques Greiner, comité de Coordination de La Cigogne et Attac68 – lacigogne-alsace.fr



© DR Attac

Black Friday : opération « Amazon hors service »

Le Black Friday est le symbole d'un modèle qui nous mène dans l'impasse, détruit la planète, les territoires et les solidarités. Évasion fiscale massive, destruction d'emplois, dégradation des conditions de travail, activités climaticides... les raisons de stopper les grandes enseignes de e-commerce ne manquent pas !

C'est pourquoi Attac se mobilise, chaque année en novembre pour mettre hors d'état de nuire Amazon, multinationale prédatrice et principale promotrice du Black Friday. Pour Attac, une bifurcation sociale et écologique globale s'impose de toute urgence ! Le « vendredi noir » est une occasion de le rappeler et d'agir en conséquence.

Ainsi les 24 et 25 novembre, des centaines d'activistes sont passé-es à l'action sur tout le territoire pour mettre hors service plus de 150 Amazon Lockers. Cette opération citoyenne de sensibilisation et de dénonciation des méfaits de cette multinationale du e-commerce est un succès !

Le principe : coller un ou plusieurs autocollants, affiches ou bandeaux pour mettre hors service un ou plusieurs « lockers » Amazon. La force de ce geste, c'est qu'il peut être reproduit à tout moment, partout en France, individuellement ou en collectif, avec des amis ou des comités locaux d'Attac.

Des actions ont ainsi eu lieu des plus grandes au plus petites villes, de Lille à Toulouse, de Brest à Strasbourg en passant par Paris, Lyon ou Marseille ont montré la détermination des activistes à dire stop à Amazon et le modèle du e-commerce. À l'échelle internationale, dans le cadre de la campagne « Make Amazon Pay », des actions similaires, des rassemblements, manifestations, grèves ont eu lieu dans une trentaine de pays.

Pour voir les images des actions : france.attac.org/8986
 Pour la revue de presse : france.attac.org/8988
 Le site de Make Amazon Pay : makeamazonpay.com



Des quatre coins de la France : joyeux anniversaire Attac !

Depuis 25 ans, les membres d'Attac se mobilisent pour la justice fiscale, sociale et écologique. Alors cette année, un peu partout en France, les comités locaux ont fêté cet anniversaire dans la joie militante !

Les comités locaux d'Attac ont organisé plusieurs fêtes d'anniversaire : à Rouen le 1er juillet, à Nantes les 23 et 24 septembre, à Marseille le 1er octobre et à Clamart le 19 octobre. D'autres moments de célébrations auront lieu en fin d'année, à Dijon le 15 novembre, à Lons-Le Saunier le 18 novembre et à Toulouse le 8 décembre.

À Rouen, les comités locaux de l'Eure et de la Seine-Maritime ont organisé une exposition rétrospective des combats d'Attac puis ont déambulé dans les rues de la ville en dansant. À Nantes, les comités locaux du Grand Ouest se sont réunis tout un week-end. Autour d'une exposition qui rappelait leur histoire et leurs victoires dans la région, une soixantaine de militant·es ont pu échanger sur leurs luttes locales, se former et débattre ensemble. Une quarantaine de personnes des comités locaux d'Attac Pays d'Aix, Marseille, Nice et Nîmes se sont retrouvées au très beau Parc des Calanques, à Marseille, où pic nic, échanges, ateliers et apprentissage de chorégraphie des Rosies étaient au menu.

Les attaquien·nes des Hauts-de-Seine ont choisi de se réunir à Clamart pour une soirée d'échanges et de convivialité le 19 octobre. Vincent Gay, secrétaire général d'Attac, a participé aux échanges.

Nous avons aussi fêté les 25 ans de luttes d'Attac le 4 novembre, événement national d'anniversaire de l'association, à la Flèche d'or, à Paris 20e, avec au programme une pièce de théâtre jouée par des militant·es d'Attac et des comédien·nes de la compagnie NAJE, suivie d'un débat avec Annick Coupé et Alexis Spire, d'un apéro et d'un concert de Sidi Wacho!

Plus d'information dans la Lettre des Comités locaux : l.attac.org/lettre
Et sur le site Vie interne : l.attac.org/anniv

Non au détournement de l'épargne populaire !

Dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances 2024, un amendement a été proposé afin de les fonds du livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) puissent financer l'industrie de l'armement. Nous reproduisons ci-dessous l'extrait d'une pétition, signée par Attac et de nombreuses organisations, qui s'oppose à ce détournement de l'épargne populaire.

Nous considérons comme totalement inacceptable que l'épargne réglementée dite « épargne populaire » soit utilisée pour financer des activités d'armement, dont certaines sont interdites par le droit international. Ces fonds, ont vocation à répondre aux besoins de la population à travers, notamment, le financement du logement social et de la transition écologique.

Notre pays est confronté à une crise du logement gravissime. Il y a 4,15 millions de personnes mal logées en France et 330 000 sans domicile fixe selon la Fondation Abbé Pierre, qui a également identifié 12,1 millions personnes en situation de fragilité financière par rapport au logement. Celle-ci intervient dans un contexte d'inflation (notamment alimentaire) qui atteint des niveaux inconnus depuis plusieurs décennies.

Aussi, il y a urgence, en métropole et en outremer, à engager et financer un véritable plan d'urgence en matière de construction de logements sociaux pour répondre aux besoins des populations.

D'autre part, s'agissant de la transition écologique, contrairement aux engagements publics pris par le ministre Bruno Le Maire, le LDDS finance toujours des énergies fossiles et des industries toxiques. L'appellation "Livret de développement durable et solidaire" est aujourd'hui manifestation trompeuse.

Les fonds du Livret A et du LDDS doivent faire l'objet d'un traçage précis et incontestable afin de s'assurer que l'épargne réglementée réponde bien aux besoins sociaux et écologiques conformément à sa vocation.

Au-delà de l'actuel débat législatif sur le projet de loi de finances 2024, nous soutenons le principe d'un vaste débat public sur la nécessité d'orienter réellement l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux, prioritairement le logement social et le financement de la transition écologique.

Pour signer la pétition : l.attac.org/livret



© Serge D'Ignazio

Palestine : pas de paix sans justice, pas de justice sans décolonisation !

En France, la question de l'injustice subie depuis trop longtemps par les Palestinien·nes est revenue sur le devant de la scène avec l'attaque sanglante du 7 octobre menée depuis la bande de Gaza. Cette attaque qui a fait 1200 victimes israéliennes, a délibérément visé des civil·es. Il s'agit de crimes de guerre que rien ne justifie. La réponse du gouvernement israélien a pris la forme d'une surenchère aveugle et meurtrière : siège et le bombardement continu de la population de Gaza, privée d'eau, d'électricité et de gaz, sans compter l'utilisation de bombes au phosphore, les assassinats de manifestant·es en Cisjordanie et la menace d'expulsion de plus d'un million d'habitant·es du nord de Gaza. Au point qu'un ancien responsable du Haut-Commissariat des droits humains à l'ONU, Craig Mokhiber, évoque « un cas typique de génocide ».

Cette escalade sanglante n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel bleu : elle résulte de décennies d'oppression coloniale. Elle s'inscrit dans une guerre de longue durée menée contre le peuple palestinien pour l'expulsion de leurs territoires. Une guerre de plus ou moins grande intensité selon les périodes, commencée avant même la création de l'État d'Israël.

À l'émotion suscitée en France par les victimes israéliennes a succédé l'émotion face aux victimes palestiniennes, à Gaza d'abord, plus de dix fois plus nombreuses (15 000 fin novembre à l'heure où nous écrivons), et aussi en Cisjordanie, plus de 200 depuis le 7 octobre. L'horreur ressentie est encore augmentée par les déclarations d'officiels israéliens, qui affirment vouloir en effet raser Gaza, et vider l'enclave de ses habitant·es, en en faisant des réfugiés perpétuels comme celles et ceux qui ont déjà été expulsé·es depuis une, deux ou trois générations, et dont Israël refuse le retour, bien qu'il soit garanti par le droit international.

«Ceux qui observent les affaires palestiniennes n'ont pas été surpris par cette déflagration car, en Cisjordanie, il y avait près d'un Palestinien tué par jour depuis début 2023, sur fond de colonisation et de confiscations de terres qui

rendent la solution entre les deux États impossible»¹, comme le rappelle Ziad Majed, politologue spécialiste du Moyen-Orient. Et cela dans le contexte de 16 ans de blocus, qui privait déjà les deux millions de Gazaoui·es d'un accès continu à l'eau (voire à l'eau potable tout court), à l'électricité, aux produits de première nécessité et aux médicaments, et les soumettait régulièrement à des campagnes de bombardement meurtrières. La propagande israélienne, d'une part, légitime la mort des civil·es et son projet d'expropriation en déshumanisant les Palestinien·nes; et d'autre part, clame souvent qu'Israël s'est installé sur une terre sans peuple.

Normalisation et accélération de la colonisation israélienne

Le chef du gouvernement israélien, Benjamin Netanyahu, est allé jusqu'à montrer, en septembre dernier à l'Assemblée générale des Nations unies, une carte sur laquelle la Cisjordanie et la bande de Gaza font partie d'Israël. Depuis les accords d'Oslo, qui n'ont pas abouti à la création d'un État palestinien mais d'une tutelle israélienne sur l'Autorité Palestinienne (AP), en en faisant une entité collaboratrice en termes de sécurité et impuissante en termes de protection de ses administré·es, la Cisjordanie est divisée en trois zones, dont l'AP ne contrôle que 40 %, et où les Palestinien·nes n'ont pas le droit de s'établir où ils veulent, contrairement aux colons israéliens. La violence de ces derniers est encouragée par le gouvernement d'extrême-droite actuel, notamment sa composante fanatique religieuse.

Depuis le 7 octobre, cette violence a encore empiré, avec des descentes armées de colons dans des villages palestiniens, des meurtres et des actes de torture et d'humiliation couverts par l'armée israélienne. On estime que plus de 1 000 personnes ont dû fuir leurs villages. Outre les personnes tuées par l'armée et les colons, l'armée israélienne a également détruit une partie des infrastructures civiles de plusieurs camps de réfugiés en représailles à des actions de combattants irréguliers palestiniens.

Environ 3 000 Palestinien·nes (surtout des activistes anti-occupation, journalistes, étudiant·es) ont été arrêté·es en Cisjordanie et à Jérusalem. Des dizaines de Palestinien·nes israélien·nes ont été arrêté·es pour des écrits sur les réseaux sociaux ou leur participation à des manifestations. Plusieurs milliers de travailleurs originaires de Gaza ont également été arrêtés, certains torturés, et expulsés vers Gaza sous les bombardements, d'autres ont été envoyés en Cisjordanie.

Double standard

En octobre dernier, Craig Mokhiber, directeur du bureau new-yorkais du Haut-Commissariat des droits humains à l'ONU, disait, en démissionnant : « il s'agit d'un cas typique de génocide ». Pourtant, en France et dans

de nombreux autres pays, les gouvernements ont exprimé un soutien inconditionnel à Israël. Il existe une différence de traitement médiatique : « *reprise des éléments de langage de l'armée israélienne, déshumanisation des Palestinien·nes, demandes de condamnations asymétriques, effacement du contexte, sans oublier le racisme dans les rédactions* » dénonce en France l'Association des journalistes antiracistes et racisé·e·s. Il y a aussi une différence de traitement politique, qui n'est pas récente car nos gouvernements ne se mobilisaient déjà pas contre la violence de l'occupation en Cisjordanie ou le blocus de Gaza mis en œuvre par Israël. En France, des organisations qui ne communiaient pas dans le consensus pro-israélien ont été menacées de dissolution, la lutte contre l'antisémitisme a été instrumentalisée, et les manifestations qui dénonçaient les atrocités contre les Gazaoui·es ont été interdites au début, et des centaines de personnes en subissent encore les conséquences judiciaires (amendes et procès). La France a même expulsé en novembre une militante féministe palestinienne de 71 ans, Mariam Abou Daqqa, après lui avoir fait subir deux arrestations et un passage en CRA, au motif qu'elle aurait représenté une « menace à l'ordre public », alors qu'elle était en France grâce à une invitation de longue date pour une tournée de conférences (y compris à l'Assemblée nationale, où elle n'a donc pas pu se rendre).

Cette différence de traitement ne peut que laisser penser à une différence d'estimation de la valeur des vies. Ziad Majed analyse aussi que « *pour une grande partie de l'opinion mondiale aujourd'hui* » est mis à nu « *le double standard de l'Occident, son indignation à géométrie variable, sa façon de transformer le droit international en un simple point de vue qui devrait s'appliquer en Ukraine mais pas en Palestine* ».

Dénoncer, amplifier, organiser

En tant que mouvement altermondialiste, il ne faut pas avoir peur des mots. Il faut dénoncer le colonialisme, le racisme, le nettoyage ethnique et l'apartheid. Comme l'ont martelé des organisations de défense des droits humains israéliennes et internationales assez récemment, et comme le disaient déjà bien avant les Palestinien·nes, qui n'étaient pas écouté·es, il n'y a pas un État israélien et un proto-État palestinien, mais il n'y a qu'un seul État, d'apartheid.

Comme le résumait la politiste américano-palestinienne Noura Erakat, avocate des droits humains et professeure à l'Université Rutgers, « *Israël réalise ses ambitions coloniales par le biais du droit civil en Israël, du droit militaire en Cisjordanie, du droit administratif à Jérusalem-Est et de la guerre systémique contre Gaza. L'apartheid est un projet colonial et le sionisme est une forme de racisme* »².

Il faut amplifier les voix palestiniennes et leur résistance, celle des chercheur·ses, journalistes, artistes,

syndicalistes, féministes, mouvements de solidarité avec les prisonnier·es, de coopératives qui cherchent à nourrir la population sans enrichir l'occupant. Plusieurs mouvements n'ont pas obtenu assez d'attention ces dernières années. Par exemple depuis les années 2000, en Cisjordanie, des comités de résistance populaire contre la colonisation organisent la protection des agriculteur·ices, des grèves, des manifestations et des actions juridiques. En 2018, la marche du retour, un mouvement de protestation pacifique né dans la bande de Gaza pour la levée du blocus et le droit au retour, avait mobilisé bien au-delà des divisions partisans.

En 2021, suite notamment à de nouvelles menaces d'évictions de résident·es palestinien·nes par des colons israéliens à Jérusalem-Est, et au meurtre d'un Palestinien d'Israël par un activiste israélien d'extrême droite dans la ville de Lod, des mouvements inédits de protestations et de grève avaient uni au fil des mois une jeunesse palestinienne d'Israël, de Jérusalem, de Gaza, de Cisjordanie, et des communautés de réfugiés dans les pays limitrophes. Mais ces deux mouvements avaient aussi conduit à des bombardements meurtriers sur Gaza.

Comme le demande l'ONG palestinienne Al Haq : « *Le démantèlement du régime d'apartheid colonial israélien implique la fin immédiate de l'occupation et le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers. La décolonisation exige la réalisation collective du droit du peuple palestinien à l'autodétermination* »³. Il faut se concentrer sur ces revendications portées par les Palestinien·nes : droit au retour, droit à l'autodétermination (pour les Palestinien·nes de Gaza, de Cisjordanie, de la diaspora et d'Israël), et cela par le biais de la dénonciation de l'apartheid et par l'appel au boycott, au désinvestissement, et aux sanctions internationales (BDS).

Attac soutient à cet égard la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions). BDS France a des comités locaux dans toute la France et propose à des espaces (librairies, cafés etc.) de devenir des Espaces Sans Apartheid. En réponse à l'appel des syndicats et ONG palestiniens, Attac a également signé, aux côtés d'une centaine d'organisations, un appel pour mettre fin à la complicité avec les crimes d'Israël et un embargo bilatéral sur les armes à destination du pays.

Sophie Anmuth

¹ Interview pour *Jeune Afrique* en novembre 2023.

² Journal Européen de Droit International, <https://www.ejiltalk.org/beyond-discrimination-apartheid-is-a-colonial-project-and-zionism-is-a-form-of-racism/>

³ 29 novembre 2023 <https://www.alhaq.org/advocacy/22269.html>

Le communiqué unitaire : attac.org/8962

Voir le site du collectif Urgence Palestine : l.attac.org/al

Voir le site de BDS : l.attac.org/bds

Pour plus d'information, contacter : palestine@attac.org

À VOIR A LIRE



Avant que les flammes ne s'éteignent

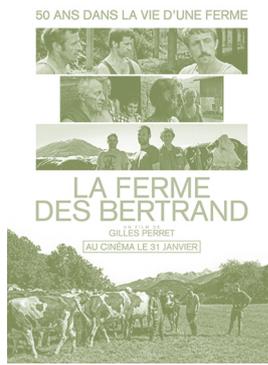
Suite à la mort de son petit frère lors d'une interpellation de police, Malika se lance dans un combat judiciaire afin qu'un procès ait lieu. Mais sa quête de vérité met en péril l'équilibre de sa famille. Cette œuvre de fiction évoque une actualité brûlante : « Pas de justice, pas de paix » ! Si on peut penser à un drame en huis-clos familial, il s'agit pourtant bien d'évoquer la discrimination dans les quartiers populaires : traque systématique, violence policière qui prend pour cible des jeunes coincés entre les règles de la culture familiale et les préjugés sociaux.

Avant que les flammes ne s'éteignent parle d'un sujet largement documenté, celui des violences policières. C'est la raison pour laquelle ce film, soutenu par Attac, a fait l'objet de multiples attaques d'extrême-droite. Avant même la sortie du film, un dézinguage en règle a eu lieu sur les réseaux sociaux et sur des sites spécialisés comme Allociné. L'objectif recherché : saboter le lancement du film et empêcher sa diffusion dans les salles. Et encourager implicitement l'auto-censure, beaucoup moins visible que la censure. Quand l'extrême-droite s'attaque à un film, c'est le signe qu'il est à voir !

Le groupe cinéma d'Attac

Avant que les flammes ne s'éteignent

réalisation Mehdi Fikri, 96 min.
sortie en salle le 15 novembre 2023



La ferme des Bertrand

Depuis ses premiers films, Gilles Perret a toujours été attentif à ce qui se passait près de chez lui, même lorsqu'il s'agissait de traiter de sujets d'ampleur comme le G8 organisé en à Évian (8 clos à Évian, 2004) ou la mondialisation vue à travers le parcours atypique d'un chef d'entreprise de la Vallée de l'Arve (*Ma mondialisation*, 2006).

Dans *La ferme des Bertrand*, c'est un demi-siècle d'histoire économique et sociale qu'il nous invite à regarder avec infiniment de finesse. En 1997, il y avait tourné son premier film après que Marcel Trillat, autre grand cinéaste humaniste et militant, ait filmé 25 ans auparavant cette exploitation laitière d'une centaine de bêtes, alors tenue par trois frères célibataires.

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, le réalisateur reprend la caméra et vient en voisin pour accompagner Hélène qui, à son tour, va passer la main à la génération suivante. À travers la parole et les gestes de ceux qui se sont succédés, le film dévoile des parcours de vie où travail et transmission occupent une place centrale. L'évolution de la pénibilité du travail sur un demi-siècle, le rôle des paysans dans la sauvegarde des paysages sont ici exposés avec intelligence.

Le groupe cinéma d'Attac

La ferme des Bertrand

réalisation Gilles Perret, 89 min.
sortie en salle le 31 janvier 2024



Le balai libéré

Dans les années 70, en Belgique, les nettoyeuses de l'Université Catholique de Louvain se mettent en grève, « licencient leur patron », et créent une coopérative, Le Balai libéré. L'expérience autogestionnaire durera pendant 14 ans, jusqu'à ce que l'UCL mette en place le système des appels d'offre vers des sociétés privées qui s'interchangent depuis à intervalles réguliers. La réalisatrice montre ce qu'est aujourd'hui le travail de ces « invisibles » : la pénibilité, les postures douloureuses, les gestes répétitifs, la rapidité exigée face aux immenses surfaces des bâtiments de l'Université et la solitude et l'isolement dans lequel il s'effectue. Elle orchestre une rencontre fertile entre générations.

Autour d'une table, étonnement et curiosité se mêlent. Les travailleuses d'aujourd'hui découvrent l'ampleur de la dégradation de leurs conditions de travail. Celles d'hier n'imaginaient certainement pas pouvoir mettre leur patron à la porte et pourtant, elles l'ont fait avec le soutien de l'UCL.

« *La solidarité, c'est quelque chose qui se construit* », disent d'anciens syndicalistes.

La condition pour pouvoir remettre en cause un système qui nous concerne tous et toutes ? Ce film est un magnifique outil pour parler du travail.

Le groupe cinéma d'Attac

Le balai libéré

réalisation Coline Grando, 88 min.
sortie en salle le 13 décembre 2023



La Terre habitable, ou l'épopée de la zone critique

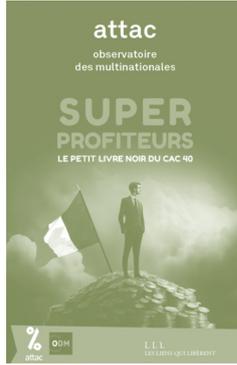
Dans cet essai, Jérôme Gaillardet, géochimiste de renom, dresse un portrait poétique et philosophique de notre planète, en détaillant les différents cycles qui la rendent vivable et les connexions qui s'y jouent entre vivant et inanimé. On y apprend que les roches respirent, et rendent l'air respirable, permettant la vie. Nous vivons nous-même dans un interstice minuscule à la surface de la planète où s'accomplissent ces échanges : la zone critique.

Le livre propose donc un voyage à la surface de la terre, une exploration de sa peau, lieu d'échanges constant, et de transformations enchevêtrées. Mais plutôt que de dresser un catalogue de résultats scientifiques vulgarisés, l'auteur rend le récit passionnant et incarné en décrivant des scientifiques au travail, les pieds dans la boue, et il témoigne de l'importance de la trans-disciplinarité : chimistes, biologistes, physiciens et mêmes économistes et sociologues doivent travailler ensemble. On ne peut comprendre le monde dans lequel nous vivons que grâce aux «*observatoires de la zone critique*» (un domaine de recherches relativement nouveau, né en 2002) qui peuvent nous aider à concevoir une nouvelle politique de la Terre.

Jean-François Guillon

La Terre habitable, ou l'épopée de la zone critique

Jérôme Gaillardet, La Découverte, octobre 2023



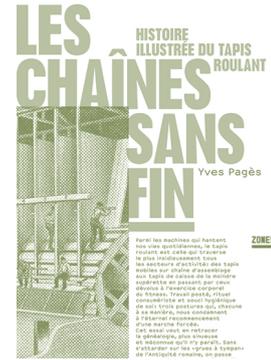
Super Profiteurs

La compétition économique mondiale exige des champions nationaux : c'est l'argument principal de ceux qui s'emploient constamment à justifier la confusion des intérêts privés et publics. Priorité au business plutôt qu'à la justice sociale et écologique : la durabilité des profits du CAC40 – et des dividendes versés – devient l'unique principe d'action politique. Sur la période d'avril-juin 2023, les multinationales françaises ont ainsi distribué 49,6 milliards d'euros à leurs actionnaires. Record battu ! Tout est bon pour que nos « champions » gardent leur place sur le podium.

Alors que les grands groupes enrichissent les actionnaires au détriment du reste de la population qui subissent hausses de prix, salaires en berne, il est désormais urgent d'inverser la tendance en soumettant ces multinationales à un contrôle démocratique rigoureux. L'influence démesurée des *Super Profiteurs* n'a rien d'une fatalité. Dans ce livre, Attac et l'Observatoire des multinationales démontent les travers économiques, sociaux et écologiques des groupes du CAC40. Avec, à la clé, des pistes pour en finir avec l'impunité des multinationales françaises.

Super Profiteurs, le petit livre noir du CAC40

Attac et l'Observatoire des multinationales
Les Liens qui Libèrent, mai 2023



Les chaînes sans fin

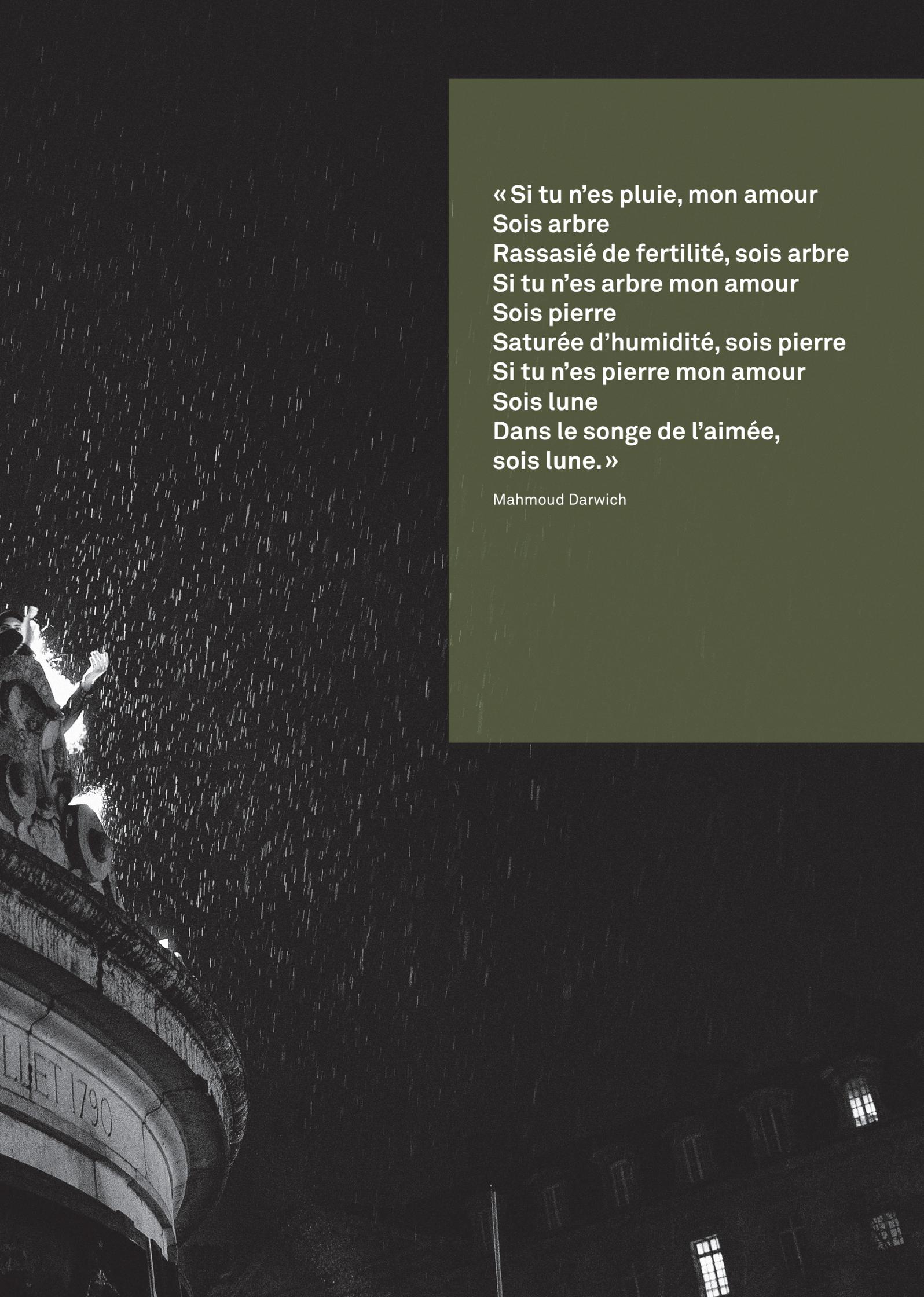
Dans ce livre étonnant, Yves Pagès retrace la naissance de ce qu'il définit comme un paradigme de nos sociétés capitalistes : le tapis roulant. Dans une approche qui peut rappeler celle de Michel Foucault, il s'applique à démonter tous les avatars de ce dispositif coercitif : trépineuses permettant de produire de l'énergie en épuisant un cheval, « moulins disciplinaires » des prisons de l'ère victorienne, « trottoir mouvant » de l'Exposition universelle de 1900, chaînes des usines fordistes, tapis roulant des caisses de supermarché, tapis de course sportifs des salles de sport...

Le livre, abondamment illustré, dénonce le progressisme à marche forcée qui sous-tend ces inventions, et qu'on retrouve également dans l'URSS stakhanoviste. L'auteur réveille ainsi un vieux débat remontant au début du socialisme, opposant les partisans d'un machinisme libérateur à ceux du « droit à la paresse » défendu par l'économiste Paul Lafargue (gendre de Marx) en 1880. Le texte étonne et surprend à chaque page, tant le style est digressif, accumulant les références étonnantes (historiques, littéraires, cinématographiques), et il nous en reste l'impression d'une révélation : celle d'un angle de vision critique sur la société capitaliste qui n'avait jamais été éclairé.

Jean-François Guillon

Les chaînes sans fin, histoire illustrée du tapis roulant

Yves Pagès
éditions Zones, août 2023



**« Si tu n'es pluie, mon amour
Sois arbre
Rassasié de fertilité, sois arbre
Si tu n'es arbre mon amour
Sois pierre
Saturée d'humidité, sois pierre
Si tu n'es pierre mon amour
Sois lune
Dans le songe de l'aimée,
sois lune. »**

Mahmoud Darwich